

OBJET

Date : 5 mai 2025

Présents : Mesdames les Professeures Marie BEYLOT-BARRY, Sandrine DABERNAT, Caroline GRONNIER et Laura RICHERT, Messieurs les Professeurs Pierre MERVILLE, Patrick DEHAIL, Eric DOBREMEZ, Didier GRUSON, Alexandre OUATTARA, Igor SIBON, Jérôme HARAMBAT* et Jean-Philippe JOSEPH*, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX, Valérie BERNARD, Hélène CASSOUDESALLE et Isabelle REDONNET-VERNHET, Messieurs les Docteurs Thomas BIENVENU, Cédric GIL-JARDINÉ et Florent GUERVILLE, Mesdames Chloé PASLIN, Margaux MINEO, Amandine PROCEDES et Lisa GERAZ, Messieurs Simon CHIROL, Arthur LAGUERRE et Félix AMIOT DENEUVILLE, Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine) et Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué).

Excusés : Mesdames les Professeures Claire MAJOUFRE et Dominique LIGUORO*, Monsieur le Professeur Pierre DUBUS*, Mesdames les Docteurs Chantal BERGEY et Brigitte LLANAS, Monsieur le Docteur Aurélien TRIMOUILLE, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux) et Madame Sylvie JUSTOME (Mairie de Bordeaux).

4 de ces membres ont donné pouvoir.

Ordre du jour : Formation Plénière

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences Médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine>

2. Textes officiels

- Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles

- [Arrêté du 18 avril 2025 \(J.O. du 20 avril 2025\) portant ouverture de la première session des épreuves dématérialisées donnant accès au troisième cycle des études de médecine au titre de l'année universitaire 2026-2027.](#)

- [Arrêté du 29 avril 2025 \(J.O. du 30 avril 2025\) fixant le nombre d'étudiants de troisième cycle des études médicales autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale au titre de l'année universitaire 2025-2026.](#)

- [Arrêté du 29 avril 2025 \(J.O. du 30 avril 2025\) fixant au titre de l'année universitaire 2025-2026 le nombre de médecins en exercice susceptibles d'accéder au troisième cycle des études de médecine pour suivre un diplôme d'études spécialisées, une option ou une formation spécialisée transversale, par spécialité et par subdivision.](#)

- Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- [Arrêté du 19 avril 2025 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2025 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers.](#)

- [Arrêté du 19 avril 2025 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre de l'année 2025 pour le recrutement de maîtres de conférence des universités-praticiens hospitaliers.](#)

3. Convention constitutive entre le CHU et l'Université de Bordeaux

La convention en l'état ne sera pas validée par les différentes parties. Elle sera représentée lors d'un prochain Conseil après modifications.

4. Commission d'agrément de Maîtres de Stage des Universités – 2^{ème} cycle

Monsieur le Doyen présente les premières demandes d'agrément de Maîtres de Stage des Universités (MSU) – 2^{ème} cycle instruits par le Département de Médecine Générale.

Monsieur le Doyen soumet ces demandes au vote des membres de la commission d'agrément des MSU.

Les membres de la commission d'agrément donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Sont agréés Maîtres de Stage des Universités à l'issue de cette commission :

Nom – Prénom	Adresse	Code postal	Ville
BEAUBRUN Chrystelle	3 allée de la Raffette	33450	MONTUSSAN
BEY Marie-Lys	40 rue de la Callune	40200	PONTENX LES FORGES
BOUSQUET (LACROIX) Julie	16 route de Mont de Marsan	32460	LE HOUGA
CABALLÉ Didier	656 avenue du Maréchal Foch	40000	MONT DE MARSAN
COQUET Olivier	Groupe médical Claude Bernard 16 boulevard Odilon Redon	33310	LORMONT
DECROIX Olivier	1 rue de la Ciboulette	33600	PESSAC
DELNIEPPE Florence	30 rue des Pyrénées	40280	HAUT-MAUCO
FALCINELLI Pierre	777 route du Bourg de Haut	40090	CAMPAGNE
GRIVART DE KERSTRAT Yann	164 cours de la Marne	33800	BORDEAUX
GUCHAN Philippe	31 avenue Maurice Boyau	40100	DAX
MARTIN Julien	8 route du Moulin	33950	LEGE-CAP FERRET
MONCOUCY Florence	30 rue des Pyrénées	40280	HAUT-MAUCO

PASSERIEUX Denis	Maison de santé – 103 route de Sabres	40420	LABRIT
PORTAL Loïc	MSP de Sore – 112 place de la République	40430	SORE
SAUVET Alexandra	SISA de la Haute Lande – 79 rue Charlie Hebdo	40210	LABOUHEYRE
SESTIER Valérie	42 avenue de Soulac	33320	LE TAILLAN-MEDOC

5. EDN - octobre 2025 : tirage au sort des surveillants

Monsieur Didier GRUSON est désigné Président délégué pour Bordeaux et Madame Claire ROUBAUD en tant que suppléante.

Tirage au sort des surveillants pour les épreuves (le tirage au sort est effectué par le plus jeune élu des membres du Conseil) :

Ce tirage au sort concerne également la session de janvier 2026.

- Titulaires :

1. M. le Docteur Samuel AMINTAS
2. M. le Professeur Bruno AOUIZERATE
3. Mme le Professeur Véronique AVEROUS
4. M. le Docteur Damien BONNARD
5. M. le Professeur Pierre BURBAUD
6. M. le Docteur Raphaël ENAUD
7. M. le Professeur François MOREAU-GAUDRY
8. Mme le Docteur Isabelle REDONNET-VERNHET
9. Mme le Professeur Caroline THAMBO
10. M. le Professeur Jean-Benoît THAMBO

- Suppléants :

11. M. le Docteur Stéphane BOUCHET
12. M. le Professeur Alexandre BOYER
13. Mme le Professeur Laurence CHICHE
14. M. le Professeur Philippe LEHOURS
15. Mme le Professeur Dominique LIGUORO
16. Mme le Professeur Claire MAJOUFRE
17. M. le Professeur Wassilios MEISSNER
18. Mme le Professeur Sabine PEREYRE-WASSNER

6. Question pédagogique

- Conditions de validation des stages

La scolarité propose deux modifications qui seront à intégrer aux livrets du 2^{ème} cycle pour la rentrée 2025 :

-"Une absence d'une durée supérieure à la moitié du stage, quel qu'en soit le motif, entraîne la non validation de celui-ci et l'organisation d'un stage de rattrapage dont la durée et les modalités sont fixées par les coordonnateurs d'année."

Le texte est validé avec l'ajout de la mention : « les absences doivent être justifiées ».

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

- "Tous les étudiants doivent être présents le 1^{er} jour de stage pour recevoir toutes les informations sur le déroulement de celui-ci. L'organisation en présentiel sur les différentes unités du service s'effectuera ce 1^{er} jour par le chef de service. La répartition en semaine "on", "off" ne s'effectue pas en amont du stage par les externes dans les services proposant ce découpage de stage".

Les membres du Conseil souhaitent apporter des modifications :

- rajouter que, pour le premier jour, il est possible de faire une visioconférence pour les stages délocalisés
- préciser que le découpage en "on" / "off" doit être validé, en amont ou au moins le premier jour, par le responsable de service ou à défaut / dans les cas exceptionnels en lien avec les externes.

Le vote est reporté au prochain Conseil sous réserve de ces modifications.

Monsieur HARAMBAT souhaite également porter à l'attention du Conseil que la validation d'un certain nombre de stages sur DIOSEL est faite par la scolarité. Les critères d'évaluation doivent être mis à jour car ils ne sont plus adaptés. Les terrains de stages doivent être, de nouveau, sensibilisés sur l'importance de cette évaluation.

Monsieur DEHAIL propose d'organiser une commission spécifique sur le sujet pour établir des pistes d'améliorations.

7. Troisième cycle

- Tarifification des frais de formation continue pour l'année universitaire 2025-2026

Monsieur MERVILLE soumet aux membres du Conseil la grille des tarifs annuels pour la formation continue. Les tarifs restent inchangés.

		ADULTES EN REPRISE D'ETUDES		
		Tarification annuelle - Formation continue		
Intitulé du Diplôme	Responsable Pédagogique	Tarif de base (1)	Tarif après exonération partielle (2)	Tarif demandeur d'emploi (3)
Master 2 - Mention Pharmacologie - Parcours Pharmacovigilance	F. SALVO - A. PARIENTE	4 000 €	3 000 €	1 800 €
Master 2 - Mention Pharmacologie - Parcours Pharmaco-épidémiologie	F. SALVO - A. PARIENTE	4 000 €	3 000 €	1 800 €
Master 1 - Mention Pharmacologie - Parcours Eu2P	F. SALVO - A. PARIENTE	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Master 2 - Mention Pharmacologie - Parcours Eu2P (6 parcours possibles)	F. SALVO - A. PARIENTE	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Master 2 - Mention Santé - Parcours Electromechanical heart diseases	D. BENOIST - P. DOS SANTOS	8 000 €	5 000 €	3 500 €
Master 2 - Mention Santé - Parcours Innovations en Santé	K. BONIFACE - C. CAZANAVER	5 500 €	3 000 €	1 500 €

- Tarif de base = tarif annuel pour les stagiaires de la Formation Professionnelle Continue pour lesquels les frais de formation sont pris en charge par l'employeur ou un organisme financeur
- Tarif après exonération partielle = tarif annuel pour les stagiaires de la Formation Professionnelle Continue pour lesquels les frais de formation font l'objet d'une exonération faute de prise en charge
- Tarif demandeur d'emploi = tarif annuel pour les demandeurs d'emploi

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Changement de co-coordonnateurs de DES

Spécialité	Anciens co-coordonnateurs	Nouveaux co-coordonnateurs
DES de psychiatrie	Pr Manuel BOUVARD Pr Hélène VERDOUX	Pr Marie TOURNIER Pr Cédric GALERA

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demande de création de DIU

Intitulé du diplôme	Responsable(s)
DIU Endoscopie du rachis	Professeur Jean-Rodolphe VIGNES Professeur Benjamin BOUYER (co-responsable) Docteur Marjory RUE (co-responsable) Docteur Nicolas PELLET (co-responsable)

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demandes de modifications de DU-DIU

Intitulé du diplôme	Responsable(s)
DIU Brûlogie	Professeur Vincent CASOLI
DIU NATIONAL HEMOSTASE ET THROMBOSE Parcours "Médecine interne et Hémostase" ou Parcours "Cardiologie et hémostase"	Professeur Chloé JAMES
DIU Robotique, navigation, intelligence artificielle en chirurgie du rachis	Professeur Jean-Rodolphe VIGNES
DIU Système cardiovasculaire et sport	Professeur Frédéric SACHER Docteur Thomas POSPIECH (co-responsable)
DU Anatomie chirurgicale des lambeaux	Professeur Jean-Rodolphe VIGNES Docteur Anaïs DELGOVE Professeur Philippe PELISSIER
DU Anti-spoc : l'accompagnement des personnes avec troubles du spectre de l'autisme (TSA)	Professeur Manuel BOUVARD Professeur Anouck AMESTOY (co-responsable)
DU Echographie générale Maroc	Professeur Nicolas GRENIER Professeur Olivier HAUGER (co-responsable)
DU Interprétariat – médiation en situation transculturelle	Professeur Patrick MERCIÉ Docteur Claire MESTRE (co-responsable)

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demandes de suspension de DIU

Intitulé du diplôme	Responsable(s)
DIU Européen de chirurgie oncologique	Professeur Serge EVRARD
DIU Médecine esthétique	Professeur Vincent CASOLI Professeur Marie BEYLOT-BARRY Docteur Olivier COGREL
DIU Télémédecine	Professeur Nathalie SALLES

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (30 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

8. Questions diverses

- Monsieur le Doyen informe le Conseil des trois procédures juridiques en cours.

Il s'agit de cas concernant des internes : un cas d'abandon de DES pour une prise de poste dans un autre pays et deux cas de création de faux et usage de faux.

Dans le premier cas : il est souligné une absence de déontologie, vis-à-vis des co-internes de la personne concernée mais également, sur le plan hospitalier, d'un préjudice pour le service dans lequel cette personne s'était engagée à prendre un poste.

Dans les deux autres cas : un interne a falsifié un document de validation des stages pour pouvoir le présenter au Conseil de l'Ordre et récupérer une licence de remplacement.

Un autre interne a falsifié le consentement écrit d'un stage inter-CHU de son coordonnateur pour modifier la destination du stage. Il y a également indiqué une réponse favorable qui, en finalité, n'allait pas l'être.

Monsieur MERVILLE indique qu'il est important que des sanctions soient mises en place. Les différents cas ont été portés aux services juridiques de l'Université et des sanctions devront être prises en commission de discipline à l'ARS.

- Monsieur OUATTARA souhaite attirer l'attention sur les demi-gardes les dimanches, il a été validé par la Direction des Affaires Médicales que celles-ci pouvaient être coupées en deux. Il est rapporté que cela pose des soucis d'organisation et d'accueil des étudiants qui changent au bout de quelques heures dans la même journée.

La question sera remontée à la Direction du CHU pour, éventuellement, mettre en place une garde complète ce jour-là.

- Les étudiants indiquent que l'examen de SHS en 6^{ème} année a lieu ce jour sans qu'ils en soient informés de manière officielle (hors réseaux sociaux). Ils demandent donc que la clôture de l'examen soit repoussée afin de pouvoir permettre aux étudiants de le saisir. Monsieur le Doyen valide cette demande.

- Monsieur MERVILLE informe que, malgré le décalage des dates des EDN à la rentrée prochaine, la date de début des stages reste inchangée.

- Un rapide retour sur le sondage concernant les CC et les ED est fait par les étudiants :

- Les étudiants sont satisfaits de la validation à 12
- Le rythme de 1 CC par semaine recueille des avis mitigés
- Les étudiants souhaiteraient plus de questions de Rang A si ce rythme de CC est maintenu

- Madame DABERNAT informe que les enseignants demandent une prise de position officielle sur l'utilisation de l'IA. Environ un quart des étudiants indiquent utiliser ChatGPT.

Une réunion pédagogique sera organisée après les ECOS, ces sujets pourront être abordés avec les enseignants.

- Monsieur DEHAIL indique, enfin, qu'un projet est en cours de réflexion : il s'agirait de basculer plusieurs enseignements en DFGSM 3 afin d'alléger le programme des DFASM 1.

Le projet concernerait la psychiatrie, l'addictologie et la MPR, qui basculeraient sur le semestre 2, sous la forme d'un module complet. Le sujet est en cours de construction et sera réabordé ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 25.

Prochaine réunion : [Lundi 16 juin 2025](#)

Bordeaux, le 5 mai 2025

Pr Pierre MERVILLE

Doyen de la Faculté de Médecine